# CONTRAT DE VENTE

CONTRAT DE VENTE

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

[Nom de la société vendeuse], société [Forme juridique] au capital de [Montant du capital social] €, immatriculée au RCS de [Ville RCS] sous le numéro [Numéro RCS], dont le siège social est situé [Adresse du siège social de la société vendeuse], représentée par [Nom du représentant légal de la société vendeuse], en qualité de [Fonction du représentant légal].

*Ci-après dénommée le « Vendeur »,*

ET

[Nom de la société acheteuse], société [Forme juridique] au capital de [Montant du capital social] €, immatriculée au RCS de [Ville RCS] sous le numéro [Numéro RCS], dont le siège social est situé [Adresse du siège social de la société acheteuse], représentée par [Nom du représentant légal de la société acheteuse], en qualité de [Fonction du représentant légal].

*Ci-après dénommée l’ « Acheteur »,*

**ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat a pour objet la vente par le Vendeur à l’Acheteur des biens/services suivants :

[Description détaillée des biens/services vendus, y compris les quantités, spécifications techniques, etc.]

**ARTICLE 2 – PRIX**

Le prix total des biens/services objet du présent contrat est fixé à [Montant total du prix] € ([Montant en lettres] euros), hors taxes.

Ce prix est ferme et définitif.

Les modalités de paiement sont les suivantes : [Modalités de paiement : acompte, solde, échéances, etc.]

**ARTICLE 3 – LIVRAISON / EXÉCUTION**

La livraison des biens / l’exécution des services sera effectuée au plus tard le [Date de livraison/exécution] à l’adresse suivante : [Adresse de livraison/exécution].

Les frais de livraison sont à la charge de [Vendeur/Acheteur].

**ARTICLE 4 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

Le Vendeur conserve la propriété pleine et entière des biens vendus jusqu’au paiement effectif de l’intégralité du prix en principal et accessoires.

**ARTICLE 5 – GARANTIES**

Les biens/services vendus sont garantis contre tout vice caché ou défaut de conformité pendant une durée de [Durée de la garantie] à compter de la date de livraison/exécution.

**ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ**

La responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée en cas de dommages indirects subis par l’Acheteur. En tout état de cause, la responsabilité du Vendeur est limitée au montant effectivement payé par l’Acheteur au titre du présent contrat.

**ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE**

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable des manquements ou retards dans l’exécution de ses obligations contractuelles dus à la survenance d’un cas de force majeure.

**ARTICLE 8 – RÉSILIATION**

En cas de manquement par l’une des parties à ses obligations contractuelles, l’autre partie pourra résilier le présent contrat de plein droit [Nombre de jours] jours après une mise en demeure restée infructueuse.

**ARTICLE 9 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES**

Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige relatif à l’interprétation ou à l’exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de [Ville du tribunal compétent].

Fait en deux exemplaires originaux, à [Lieu de signature], le [Date de signature].

**Pour le Vendeur :**

[Nom du représentant légal de la société vendeuse]

[Signature]

**Pour l’Acheteur :**

[Nom du représentant légal de la société acheteuse]

[Signature]